

Viesion

Archivage intermédiaire



Historique des révisions				
Version	Date	Auteur	Commentaires	
1	01/07/2021	RST		
2	10/01/2022	RST		
3	27/07/2022	RST		



Sommaire

1.	Ob	jectif	fs	4
2.	Pri	ncipe	e	4
3.	Mis	se en	œuvre	4
3	.1	Crite	ères de sélection	4
	3.1.	.1	Etape FSE	5
	3.1.	.2	Accompagnement	5
	3.1.	.3	Sans accompagnement	5
3	.2	Don	nées personnelles	6
3	.3	Arch	nivage d'un dossier	6
	3.3.	.1	Information sur le participant	6
	3.3.	.2	Traitement des archivages	
	3.3.	.3	Alerte des prochains archivages	7
3	.4	Accè	ès aux dossiers archivés par les utilisateurs	7
	3.4.	.1	Recherche et accès	7
	3.4.	.2	Identification des doublons	8
	3.4.3 Visualisation d'un dossier par d'autres entrées que la recherche		8	
	3.4.	.4	Rapports et générateur de rapports	9
3	.5	Accè	ès à un dossier archivé par l'administrateur	9
	3.5.	.1	Historique des accès	9
	3.5.	.2	« Désarchivage » 1	0



1.Objectifs

Afin de permettre aux structures de mettre en œuvre plus facilement leurs obligations en tant que responsable de traitement au sein du logiciel Viesion, une fonctionnalité d'archivage intermédiaire des données est possible.

Celle-ci permet de rendre indisponible aux utilisateurs l'accès aux données des participants les plus anciens, tout en conservant à la fois la possibilité :

- de faire des statistiques sur ces données anciennes
- de rouvrir un dossier archivé par un administrateur habilité, notamment dans le cadre d'un contrôle.

Remarque : Lors d'une évolution ultérieure, la possibilité complémentaire d'anonymiser <u>définitivement</u> les dossiers sera disponible.

2.Principe

Cet archivage intermédiaire a pour principe d'être automatique, sur la base de critères de sélections paramétrable localement.

Ainsi, une fois ces critères configurés, c'est l'application Viesion elle-même qui va, chaque nuit, s'occuper d'archiver les dossiers qui doivent l'être.

Une fois ainsi archivé, le dossier d'un participant ne sera alors plus accessible par les utilisateurs. Seul l'administrateur désigné aura la possibilité d'y accéder, et éventuellement de le ressortir de l'archive. Chacun des accès à un dossier archivé par l'administrateur sera historisé afin de conserver une trace des consultations de ceux-ci.

3.Mise en œuvre

3.1 Critères de sélection

Important : l'accès au paramétrage RGPD est réservé à un administrateur désigné par le responsable de traitement. Cette demande doit être faite auprès de notre support par le responsable de la structure.

L'utilisateur habilité dispose d'un menu « Paramétrage / Paramétrage RGPD », rubrique « Archivage » :

Ҏ Viesion	≡	🖬 Gestion 🗸	🖬 Infocentre 🗠	🔧 Outils	~	€ Configuration ✓	0
	Para	amétrage RGPD				Listes	
Archivage						Communes	
- Aloningo	C	Configuration				Caractéristiques	
	Ŭ	Comgutation				Modèles de fusion	
	N	Ib mois après la da	te de fin de la dernière	étape FSE	12	Modèles de mail	
				concernée		Bilan	
		Nb mo	is après la dernière da	te d'entrée *	48	Paramètre RGPD	
		Nb moi	s après la dernière dat	e de sortie *	24	1	
		Nb m	ois après le dernier élé	ément daté *	6		
				Activé	С		



Ce paramétrage permet de choisir quelles sont les critères de sélection des dossiers à archiver automatiquement :

Configuration	
Nb mois après la date de fin de la dernière étape FSE concernée	120
Nb mois après la dernière date d'entrée *	48
Nb mois après la dernière date de sortie *	24
Nb mois après le dernier élément daté *	6
Activé	

Par défaut, la configuration est désactivée. Tant que celle-ci est désactivée, l'outil d'archivage n'est pas exécuté la nuit.

Il faut cocher Activé

pour le rendre opérationnel.

Sur l'exemple ci-dessus la date de fin de conservation d'un dossier sera déterminée par :

3.1.1 Etape FSE

Le fait que le participant ait bénéficié d'une étape liée à une convention impliquant un suivi pour MDFSE implique que son dossier sera conservé 120 mois après la fin de cette étape.

Remarque : Dans une configuration habituelle, ce paramètre pourra être laissé à vide afin qu'il ne soit pas pris en compte. En effet, l'objectif de l'archivage intermédiaire est de retirer la visibilité des dossiers qui ne sont plus utiles au quotidien. Cette limite liée au FSE sera plutôt appliqué pour l'anonymisation des dossiers (disponible prochainement).

3.1.2 Accompagnement

- 48 mois après la dernière date d'entrée dans un accompagnement
- 24 mois après la dernière date de sortie d'un accompagnement

C'est la date la plus grande de ces deux critères qui sera considérée. Dans le cas d'un accompagnement sans date de fin, seule la date de début (à 48 mois) sera considérée.

Remarque : A cet égard, il sera important à veiller suivre les « accompagnement longs » ou les accompagnements sans date de fin, pour éviter des anonymisations indues ou des conservations au-delà du nécessaire.

3.1.3 Sans accompagnement

Pour les participants sans accompagnement, le jalon sera placé 6 mois après le dernier évènement daté dans le dossier. Les dates prises en compte seront :

• Date de début ou de fin d'affectation à un référent



- Date de début réelle d'une étape de parcours
- Date d'un entretien
- Date de début ou de fin de validité ou bien de mise à jour d'une caractéristique
- Date de début de validité d'une adresse

Remarque : Ce dernier point (date de l'adresse) est le jalon ultime pour prendre en compte un dossier simplement initié mais pour lequel rien n'aurait été saisi.

3.2 Données personnelles

Pour continuer à pouvoir exploiter les statistiques, y compris pour les dossiers archivés, ce sont toutes les données personnelles qui sont archivées. Cela concerne :

- Tous les éléments identifiants d'un dossier :
 - o Nom
 - o Prénom
 - Nom de naissance
 - Voie et complément d'adresse postale (le code postal, la commune et les éventuelles zones seront conservés)
 - Numéros de téléphone (fixe et mobile)
 - o Adresse mail
- Toute saisie libre rattachés au dossier :
 - Commentaire d'entrée d'un accompagnement
 - o Commentaires de sortie d'un accompagnement
 - Synthèses de suivi
 - o Commentaires au sein d'une étape de parcours
 - Notes rattachées à un dossier
- Certaines caractéristiques (du participant ou de l'une de ses étapes)
 - Celles de type texte court
 - o Celles de type texte long

3.3 Archivage d'un dossier

3.3.1 Information sur le participant

Afin de rendre lisible la notion d'archivage des données, sur chaque dossier est indiqué la date théorique avant l'archivage. Cette date est calculée sur la base des critères configurés pour l'archivage. Elle est affichée dans la boite d'information rapide d'un dossier :

ペ - (#203) - M. Alain PINDER ✓	
Coordonnées	Accompagnement(s)
ළු 11/04/1993 (29 ans) ම 23 Boulevard de la Republique, 13100 AIX EN PROVENCE ල ත	PLIE - Entrée - 13 mois - Motif : Entrée
Archivage	Référents hors accompagnement
Date d'archivage prévue :01/06/2025	RENO Renaud - Groupe ABC
Caractéristiques	
Formation initiale - Niveau de qualification_:4 - Bac	



Pour l'exemple ci-dessus, le participant a son dernier accompagnement qui a débuté le 01/06/2021 (sans date de fin à ce jour). Son archivage est donc programmé 48 mois après le 01/06/2021, soit le 01/06/2025.

3.3.2 Traitement des archivages

Les archivages sont automatiques. Chaque nuit, chaque dossier dépassant les seuils d'archivage configurées (s'il est configuré et activé) est archivé.

Important : Il n'y a aucun « désarchivage » automatique. Seule l'opération manuelle d'un administrateur permet réaliser un « désarchivage » (voir 3.5.2 « Désarchivage », page 10).

Remarque : Lorsqu'un dossier est archivé, s'il est lié au logiciel Clause dans le cadre d'une éventuelle interopérabilité, cette liaison est supprimée.

3.3.3 Alerte des prochains archivages

Une alerte « Participant en attente d'archivage » permet de consulter la liste des dossiers qui seront archivés lors du prochaine traitement automatique (lors de la prochaine nuit) :

	Alertes		
√ Filtres appliqués	Nombre	Titre/Description	Rubrique
Dispositifs	0	Contrats CLAUSE à traiter Contrats CLAUSE à traiter	Participant
Situation	マ 14	Participants avec documents manquants dans un dossier Participants avec documents manquants dans un dossier	Participant
Actuellement en file active Structure	10	Notes actives des participants Toutes les notes en cours des individus	Participant
Toutes Référent	3	Individus sans date de naissance Tous les individus sans date de naissance.	Participant
Tous	2	Participants en attente d'archivage Participants en attente d'archivage	Participant

Cette alerte sort vide si les critères de sélection ne sont pas activés (voir 3.1 Critères de sélection, page 4).

3.4 Accès aux dossiers archivés par les utilisateurs

3.4.1 Recherche et accès

L'espace de recherche des participant n'inclue plus aucun dossier « archivé ».

		Recherche de participants	Aucun résultat
Affiner la recherche		0	
lafontaine]		\sim	
D///www.		Aucun résultat	
Referent	<	Essayez de retirer des filtre	S
Dispositifs	<		

Ci-dessus, le dossier au nom de « lafontaine » n'est pas visible car il a été archivé.

De même, un accès direct sur un dossier archivé renverra vers la page d'accueil avec un message indiquant que le dossier n'est pas accessible car il est archivé :



⊗ Erreur	
Ce dossier est archivé. Si vous avez besoin d'y accéder, contactez votre administrateur	

3.4.2 Identification des doublons

Lors de la création d'un nouveau participant, Viesion identifie les éventuels doublons.

Ce processus prend en compte également les dossiers archivés en affichant uniquement le numéro de dossier avec la mention « Archivé »

Suivant × Annuler
Attention, risque de doublon
000110 - Archivé Archivé 11/04/1983

Remarque : Seul un administrateur habilité aura la possibilité de « désarchiver » le dossier si nécessaire (voir 3.5.2 « Désarchivage », page 10).

3.4.3 Visualisation d'un dossier par d'autres entrées que la recherche

Un dossier de participant peut être visualisé par d'autres entrée que le participant lui-même. Les données personnelles de celui-ci sont alors masquées (avec la mention « archivé ») lorsqu'elles sont affichées (voir 3.2 Données personnelles, page 6).

Cela concerne :

- Opération / Présence en étape
- Opération / Orientation
- Convention / Passage sur convention
- Instance / Inscription
- Evènement (inscription)
- Employeur / Etape Emploi
- Employeur / Visite (participant)
- Prescripteur / Prescriptions
- Prescripteur / Visite (participant)
- Bénéficiaire / Visite (participant)
- Accompagnateur / Visite (participant)
- Accompagnateur / Affectation (participant)
- Autre partenaire / Visite (participant)
- Agenda
- SMS / SMS envoyés (et son export)

Les listes de choix où figurent des participants (saisie par lot, fusion de doublon, transfert de file active, ...)

Par exemple pour les contrats depuis la présence en étape depuis une opération :



		ଞା - #1 - ମ	DD ~			
Chercher une Opération						
Intitulé	۹	Présences	Présences en étape			
Description		N° dossier	Nom	Prénom	Début <u>↓</u>	
🗞 Conventions		000181	Archivé	Archivé	08/11/2010	
Présence en étape		000023	Archivé الس	Archivé	01/01/2017	
 Ø Orientation 		000001	MARTIN	Jean-Jean	01/05/2017	

3.4.4 Rapports et générateur de rapports

Tous les rapports continuent à fonctionner de manière normale, et prennent en compte les dossiers archivés.

Cependant, les rapports qui affichent des données personnelles (voir 3.2 Données personnelles, page 6) affichent la mention « Archivé » à la place de ces données personnelles

Mobile 🔹
Archivé
5

Il en va de même pour le Générateur de Rapports. Toutes les données restent accessibles au travers de celui-ci, y compris lorsqu'elles concernent des dossiers archivés. Cependant, toutes les données personnelles y sont également remplacées par la mention « Archivé ».

Remarque : Puisque le Générateur de Rapports présente les données la veille, il y a un décalage d'un jour entre l'archivage effectif dans Viesion et celui dans le Générateur de Rapports.

3.5 Accès à un dossier archivé par l'administrateur

Important : l'accès aux dossiers archivé est réservé à un administrateur désigné par le responsable de traitement. Cette demande doit être faite auprès de notre support par le responsable de la structure. Cet administrateur peut être éventuellement différent de celui habilité à gérer les critères de sélection (voir 3.1 Critères de sélection, page 4).

3.5.1 Historique des accès

Pour un administrateur habilité, les dossiers archivés restent accessibles.

Dans le résultat d'une recherche ou dans les derniers consultés, une mention « Archivé » lui permettra d'identifier les dossiers concernés.





De même, s'il consulte le dossier, cette mention sera présente à droite du nom du participant dans le titre du dossier.

유 - #110 - Mme Sylvie LAFONTAINE (dossier archivé) ~

A chaque ouverture du dossier, un historique de son ouverture sera enregistré avec : date et heure, le dossier concerné, et l'utilisateur qui a accédé au dossier.

Remarque : Ces informations d'historique d'accès aux dossiers archivées sont disponibles par le responsable de la structure sur demande auprès de notre support.

3.5.2 « Désarchivage »

Pour cet administrateur, un bouton permet de « désarchiver » un dossier s'il est nécessaire de le rendre à nouveau disponible pour tous les utilisateurs. Ce bouton est affiché dans la barre des geste métiers, à droite de l'écran :

Désarchiver le dossier
Entretien
Prendre un rendez-vous

Lorsqu'elle est utilisée, cette action de désarchivage produit également un historique identifiant quel utilisateur a réalisé l'action, à quel date et heure, et sur quel dossier.

Remarque : Il faut noter que sans autre intervention sur le dossier, celui-ci se réarchivera lors du prochain traitement. Pour le conserver actif, il est donc nécessaire de l'actualiser sur un élément agissant sur les seuils (étape ou accompagnement ou caractéristique, etc...)